



Bulletin d'information de la Commune d'Assesse
Assesse - Courrière - Crupet - Florée - Maillen - Sart-Bernard - Sorinne-la-Longue

Perspectives & réalités

février 2021

101

Du nouveau au Bois didactique de Courrière - p.10

Circuler en forêt : Mode d'emploi - p.20

Nouveauté : Votre agenda ! - p.26



LE COMPTOIR DE L'OPTIQUE



085/23.51.47

170 rue de Ciney - 5350 Ohey

Ouvert du mardi au vendredi 10h-18h - Le samedi 10h-16h



Cécile VAUSE
IMMOBILIER

www.vause.be
Agent Immobilier
agréé I.P.I. 104833
www.ipi.be

**Votre agent
immobilier
à
Assesse**

Chaussée de Marche 77
5330 ASSESSE
(sur rendez-vous)

**EVALUATION
VENTE
LOCATION
GESTION**



Expérience et créativité
pour une opération
immobilière réussie

Une question ?
Un projet ?

Contactez-moi

☎ 0477/40.99.53
✉ cecile@vause.be
BE0725.140.524

Intermarché

AVEC VOUS POUR UNE VIE MOINS CHÈRE

ASSESSE

Nos avantages

- ✓ Nos viandes aux meilleurs prix
- ✓ Nous collaborons avec des producteurs locaux
- ✓ Une viande de qualité et contrôlée
- ✓ Toutes nos viandes sont découpées sur place



**OUVERT dimanches
et jours fériés - Tél. 083 66 05 70**

Et si on parlait de vos assurances ?

Eric Polet et Steve Detal vous proposent un service optimal et de proximité pour la gestion de votre portefeuille d'assurances avec la garantie d'une indépendance totale vis-à-vis des compagnies.



Ch. de Marche, 77 - 5330 ASSESSE

T. 083/65 62 02

info@polet-detal.be

FSMA 063133

N° entreprise BE867.766.354

www.polet-detal.be

polet & detal
assurances



Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

De chaque situation, on apprend. De chaque obstacle franchi, on grandit. La crise Covid-19 que nous connaissons depuis quelques mois montre à quel point la solidarité est importante.

Mis à rude épreuve, notre Commune et ses habitants, ont su se montrer déterminés face à ce fléau.

Nous avons vécu le confinement et partagé une expérience insolite.

Mes remerciements et ma gratitude vont à celles et ceux qui contribuent à nous soigner, nous aider, nous protéger, à continuer des tâches essentielles pour tous.

Beaucoup ont souffert et se retrouvent dans des situations désespérantes. Aînés, jeunes et moins jeunes, entrepreneurs au sens large, ... TOUS, nous nous sommes retrouvés devant de bien tristes réalités.

Il semble que des jours meilleurs s'annoncent... Avec la vaccination, l'horizon s'éclaircit et ouvre certains espoirs. Offrons-nous de nouvelles perspectives, soyons courageux, ambitieux, positifs. Voyons demain comme des opportunités de construire notre nouveau futur, car demain ne sera plus jamais comme avant.

J'espère sincèrement que nous nous retrouverons tous d'ici quelque temps, en bonne santé, pour partager des moments d'une convivialité retrouvée.

Votre Bourgmestre,
Jean-Luc Mosseray

ADMINISTRATION COMMUNALE

Esplanade des Citoyens, 4 – 5330 ASSESSE

Accueil : 083 63 68 99 - Fax : 083 65 54 70
Lun., Mar., Jeu., Ven. : 8.30h à 12h
Mer. : 8.30h à 12h et 13.30h à 16h
Sam. : 9h à 11.30h

Du sam. 12h au lun. 8h : 083 65 50 55
(appels déviés)

101 - Février 2021

Photo de couverture:

crédit photo : Maurice Goethals

Revue bimestrielle

Echevinat de la communication :

communication@assesse.be

Equipe de rédaction :

- Mmes P. BRICHARD, M. DANS, V. MANTIA, M. PAULUS
- MM R. BURLET, J. DELFOSSE, F. LANDRAIN, G. TRAUSSCH, G.EVRARD

Sommaire

Conseil communal

Au registre des délibérations du Conseil 4

Mobilité

Primes régionales «Vélo» 5

Cadre de vie

Qu'est-ce qu'un écopasseur ? 7

Dans nos écoles

L'école communale d'Assesse 8

Bibliothèque communale

Positivons 9

Le roman du confinement 9

Tourisme et Culture

Une cure de jouvence pour le bois didactique de Courrière 10

Du nouveau en Condroz-Famenne : les objets ludiques d'Olibrius 11

Votre CPAS en action

Nouveau : votre Cpas roule avec vous 12

Un Noël 2020 pas comme les autres 12

Pour nos aînés 13

Divers

Club photo – Expo virtuelle 14

Comment rendre le télétravail plus efficace ? 14

Services Techniques

Présentation des services et des projets en cours 16

Sports et animations

Programmation 2021 18

Environnement

Circuler en forêt en Wallonie 20

L'Assessible 22 à 25

L'Agenda : Nouveauté ! 26

Directrice générale : valentine.rosier@assesse.be

Service comptabilité : comptabilite@assesse.be

Service population : population@assesse.be

Enseignement : enseignement@assesse.be

Urbanisme : urbanisme@assesse.be

Ecopasseur : ecopasseur@assesse.be

Personnel : personnel@assesse.be

Communication : communication@assesse.be

Taxation : taxes@assesse.be

Accueil extrascolaire : lidwin.chamberland@assesse.be

Services techniques : travaux@assesse.be

Service Tourisme-Culture : tourisme@assesse.be

Bibliothèque communale : direction@biblio-assesse.be

Régie Communale Autonome des Sports : rcas@assesse.be

Conseil communal

Au registre des délibérations du Conseil

Séances du 28 octobre et 25 novembre 2020

1. AUX CONSEILS COMMUNAL ET DE L'ACTION SOCIALE

- Le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur **Georges Gilkinet**, en sa qualité de Président et membre du Conseil communal. Madame **Caroline Dawagne**, démissionne de son mandat de membre du Conseil de l'Action sociale (C.P.A.S.) et est installée comme membre du Conseil communal et désignée comme Présidente dudit Conseil.
- Monsieur **Georges Lambillotte** est élu membre du Conseil du C.P.A.S, en remplacement de Madame **Caroline Dawagne**, démissionnaire.

2. TAXES ET REDEVANCES – 2021 À 2025 INCLUS

*Taxe pour l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers

La taxe comprend une :

- **composante forfaitaire** qui couvre les services de gestion des déchets suivants : les coûts de collecte hebdomadaire des déchets ménagers, les coûts d'exploitation du parc à conteneurs, la collecte et le traitement des déchets d'un nombre de kilos équivalant à soit **10 kilos** pour les isolés, **16 kilos** pour les ménages de deux personnes, **21 kilos** pour les ménages de trois personnes, **25 kilos** pour les ménages de quatre personnes, **29 kilos** pour les ménages de cinq personnes et plus, **12 kilos** pour les secondes résidences, **50 kilos** pour les personnes physiques ou morales ayant une activité économique dans la commune ; à ajouter, les coûts administratifs communaux liés à la gestion des déchets ménagers.

La taxe est due indépendamment de l'utilisation de tout ou partie des services mentionnés ci-dessus.

- **composante variable** qui comprend, notamment, le traitement des déchets ménagers déposés pour l'enlèvement, au-delà des quantités prévues.

* **La taxe forfaitaire est fixée comme suit** : isolé : **65€**, ménage de 2 personnes : **95€**, ménage de 3 personnes : **120€** - de 4 personnes : **140€** - de 5 personnes : **150€** et de **120€** pour les secondes résidences et **140€** pour les personnes physiques et morales ayant une activité économique dans la commune ;

***La taxe variable est fixée comme suit** : le coût des déchets enlevés s'élèvera à **0,30€ par kg chargé** aux dates de domiciliation dans la commune, même si la domiciliation ne correspond pas à un semestre complet.

Le Règlement-Taxes prévoit des aménagements de la taxe forfaitaire .

Pour les exercices 2022 à 2025, les montants seront **indexés** annuellement du % nécessaire pour la couverture du « coût vérité » de 105%.

*Taxe sur la force motrice

Une taxe de **15€ le kilowatt** est due pour les moteurs utilisés par le contribuable pour l'exploitation de son établissement ou de ses annexes. Des aménagements de ladite taxe sont prévus dans le règlement-taxe.

* Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés

Le taux de la taxe est fixé à :

- **100€** par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, lors de la 1ère taxation ;
- **140€** par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, lors de la 2ème taxation;
- **180€** par mètres courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, à partir de la 3ème taxation.

Tout mètre courant de façade commencé étant dû en entier.

3. MODIFICATIONS AUX BUDGETS COMMUNAL ET DU C.P.A.S.

Le Conseil approuve :

- * les modifications aux budgets (MB N°2) communaux qui placent les nouveaux montants des recettes à 10.795.562,87€ au lieu de 9.393.029,59€ et des dépenses au montant de 10.542.094,07€ au lieu de 9.371.151,99€ (budget ordinaire initial), alors que les nouvelles recettes et dépenses au budget extraordinaire passent de 5.372.195,08€ à 6.328.980,42€ (budget initial) ;
- * les modifications aux budgets (ordinaire et extraordinaire - MB N°3), présentées par le Conseil de l'Action sociale (C.P.A.S.)

4. A LA ZONE DE SECOURS N.A.G.E.

Le Conseil fixe la dotation 2020 définitive, à la zone de secours, qui s'élève au montant de 163.808,95€.

5. TRAVAUX ET ACHATS

Le Conseil approuve

- * le cahier des charges et le montant estimé à 214.941,68€, pour les travaux d'entretien des voiries pour l'exercice 2020 ;
- * l'achat, pour renouvellement de PC portables et accessoires, pour les services administratifs communaux, pour un montant estimé à 40.000€ TVAc..

6. AUX FABRIQUES D'EGLISE

Le Conseil adopte les **budgets 2021**, présentés par les Fabriques d'Eglise suivants :

	Recettes	Dépenses	Participation communale
Trieu-Courrière	34.908,03€	34.908,03€	22.839,67€
Courrière-Centre	18.164,10€	21.268,83€	5.770,65€
Crupet	16.016,25€	16.016,25€	9.433,80€
Florée	10.994,00€	10.994,00€	7.071,44€
Maillen	22.474,83€	22.446,83€	16.469,95€

Sorinne-la-Longue	16.112,40€	16.112,40€	11.719,36€
Sart-Bernard	22.776,21€	22.776,21€	18.882,25€

- La majorité des budgets ajouteront une recette fictive de 1.000,00 à 2.000,00€, réduisant ainsi la participation financière communale.
- Il adopte également les comptes 2019, présentés par la F.E. d'Assesse, qui enregistrent des recettes pour 52.505,88€, des dépenses au montant de 23.177,99€, avec une participation financière communale de 29.379,89€

7. DIVERS

Le Conseil décide :

- d'approuver les ordres du jour, tout en n'étant pas physiquement représenté vu la pandémie actuelle, des assemblées générales des intercommunales suivantes : I.D.E.F.IN., B.E.P. (Economie-Environnement-Crématorium), O.R.E.S.- Assets, I.M.A.J.E., I.G.R.E.T.E.C., I.M.I.O. et I.N.A.S.E.P.;

- de modifier le régime de priorité sur l'ensemble de la Chaussée de Marche et des rues y débouchant dans l'ensemble de la traversée d'Assesse entre les entrées et sorties de la zone d'agglomération marquées par les signaux F1 et F3, de supprimer et d'installer certaines traversées piétonnes pour traverser la Chaussée de Marche et certaines rues adjacentes. Des îlots directionnels seront installés en entrée et sortie d'agglomération ;
- de déléguer ses compétences au Collège communal pour les marchés publics et conjoints, les centrales d'achats, relevant des budgets ordinaire et extraordinaire, ce dernier pour un montant inférieur à 15.000,00 HTVA et dans les limites des crédits budgétaires ;
- d'exonérer les forains de la redevance pour l'année 2020, suite à l'épidémie Covid-19, à condition d'être en ordre de paiement pour l'année 2019 ;
- d'accorder un subside de 400,00€ au Comité de parents de l'école communale de Sart- Bernard, pour location d'un chapiteau, de 519,24€ à l'école libre d'Assesse, pour frais d'Internet (janvier à juin 2020) ainsi qu'un supplément de subside de 750,00€ au refuge A.P.A., dans le cadre de la stérilisation des chats errants.

Mobilité

Primes régionales "vélo"

Afin de soutenir la mobilité douce et de favoriser les déplacements à deux roues, la Wallonie octroie des aides financières pour :

L'achat d'un vélo (classique ou électrique) ou d'un kit électrique adaptable

L'achat d'un ou plusieurs vélos de service

Ces primes accordées aux employeurs et aux particuliers visent à **favoriser l'acquisition d'un vélo pour un usage utilitaire**. En effet, la crise sanitaire liée au Coronavirus incite de plus en plus de citoyens à opter pour le vélo et plus particulièrement pour celui à assistance électrique qui permet des déplacements domicile-travail 3 fois plus importants qu'un vélo classique.

Cette augmentation de la pratique du vélo utilitaire est un axe fort de la Déclaration de Politique régionale. Elle s'inscrit également dans la vision FAST et la Stratégie régionale de Mobilité qui vise à augmenter la part modale de 1 à 5 % d'ici 2030.



Primes pour l'achat d'un vélo (classique ou électrique) ou d'un kit électrique adaptable

Celles-ci s'adressent à toute personne physique âgée d'au moins dix-huit ans, ou tout mineur émancipé, dont la résidence principale se trouve sur le territoire de la Région wallonne.

Quasiment tous les types de vélos peuvent donner droit à une prime, qu'ils soient neufs ou d'occasion, équipés ou non d'une assistance électrique.

Le montant de la prime s'élève à maximum 20% du prix d'achat avec des plafonds allant de 50 euros à 400 euros selon le type de vélo. Pour les citoyens sans em-

ploi, le montant de la prime est fixé à 40% du montant de la facture TVA comprise.

L'achat doit avoir été effectué entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2022.

Le vélo (ou le kit électrique adaptable) faisant l'objet de la prime doit être utilisé pour au moins 40% des trajets entre le domicile et le travail ou pour au moins 40% des déplacements liés à la recherche d'un emploi.

Seuls les vélos-cargos ne sont pas soumis à cette obligation : un usage de type quotidien est toutefois exigé pour ce type de vélo (conduire ses enfants à l'école, faire ses courses...).

Primes à l'achat d'un ou de plusieurs vélos de service

Celles-ci s'adressent à toute personne morale de droit public ou de droit privé ayant un siège d'activités en Wallonie et impliquant des déplacements professionnels.

Quasiment tous les types de vélos peuvent donner droit à une prime, qu'ils soient neufs ou d'occasion, équipés ou non d'une assistance électrique.

Le montant de la prime s'élève à maximum 20% du prix d'achat TVA comprise avec des plafonds allant de 50 euros à 400 euros selon le type de vélo.

Quel mazout respecte l'environnement ?



Total Mazout Ultra. Le mazout malin.

- ✓ Réduction des émissions de CO₂
- ✓ Réduction de votre consommation jusqu'à 7%*
- ✓ Augmentation de la fiabilité et de la longévité de votre installation de chauffage

*Par rapport à l'installation d'un mazout ordinaire.



Nous sommes à votre disposition :

Ets BOTTON 

Chaussée de Marche 5 - 5330 ASSESSE
Tél : 083 655 099 www.mazout-botton.be

SOINS ESTHÉTIQUES

L'art

*Pose d'ongles et cils.
Vêtements et accessoires.
Bons cadeaux pour tous les budgets*

Lara votre esthéticienne

Sur RDV au 0493/38.89.97

Rue poilvache 20
5336 Courrière



ENTREPRISE **VANBAELEN**

Toute une équipe à votre service pour:
Toiture - Charpente - Zinguerie
Isolation toiture et pignon
Sanitaire neuf et rénovation
Eau de pluie, chauffe-eau solaire...
(Installateur agréé Roscert)



Rue du Trou Perdu 5 - 5300 Thon
Zoning Industriel de la Fagne - 5330 Assesse
Tél.: 081 63 52 34 - 083 65 55 03
www.vanbaelen-toitures.be



BOUILLON®
Création & Entretien d'espace vert

0479 46 11 53
CRÉATION, ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
www.bouilloncreation.be - info@bouilloncreation.be
RUE COCHAUTE 11 - 5333 SORINNE-LA-LONGUE



« Nos clients apprécient notre disponibilité, notre discrétion et, bien entendu, notre savoir-faire. »
Benjamin Das Dorez,
Entrepreneur de pompes funèbres

081 73 75 45 | Disponible 24h/24h et 7/7

Funérailles, crémations et assistance en formalités après funérailles

- service personnalisé
- assurances obsèques

Rue du Belvédère 36-38 | 5000 Namur
autres adresses : Jambes | Champion
081 73 75 45 | laloux-chaudoir@de-la.be
www.centrefuneraire-laloux-chaudoir.be

Partenaire de DELA
DFA1 BV - RPM 0412 937 710

Centre Funéraire Laloux - Chaudoir



**Monuments funéraires
Caveau
Plaques souvenirs
Jardinières
Décoration en bronze**

marc Degraeve

Avenue Louise, 1 • 5530 SPONTIN
GSM 0498 54 20 66

Grand merci aux annonceurs



chez qui nous vous recommandons vos travaux et achats

Qu'est-ce qu'un écopasseur ?



Bonjour à tous,

Je profite de ce bulletin communal pour me présenter à vous, étant fraîchement arrivée dans la Commune d'Assesse. Je m'appelle Caroline DEHALU, et j'ai été engagée comme « écopasseuse »... Vous devez vous demander ce que cela signifie ?...

Il s'agit en fait d'un poste à plusieurs casquettes dont la principale est sans doute celle de « **conseiller en énergie** ». Le conseiller en énergie a pour première mission de faire faire des économies de consommation énergétique sur le territoire de sa commune, en vue des objectifs relatifs aux émissions de CO₂ à l'horizon 2030, conformément à ceux avancés dans l'accord de Paris.

Les réductions des émissions mondiales de l'ordre d'un à deux milliards de tonnes de CO₂ sont nécessaires chaque année entre 2020 et 2030 pour limiter le changement climatique.

« Le niveau de CO₂ atmosphérique, et par conséquent le climat mondial, ne se stabilisera que lorsque les émissions mondiales de CO₂ seront proches de zéro », préviennent les scientifiques.

Mais qui dit économie d'énergie, dit aussi économie financière, donc il s'agit de deux bonus pour les citoyens : économies d'argent et moins de pollution.

Pourquoi votre Commune s'engage-t-elle à diminuer les émissions de CO₂ sur son territoire ? Parce qu'elle a adhéré à « La Convention des Maires ».

Il s'agit d'une initiative européenne. Elle rassemble les collectivités locales et régionales majoritairement européennes. Mais depuis son ouverture à l'échelon mondial décidée en 2015, on en retrouve ailleurs, sur tous les continents. Leur point commun : elles sont désireuses de lutter contre le changement climatique et de mettre en œuvre des politiques énergétiques durables. La Convention des Maires fonctionne sur la base de l'engagement volontaire des Communes signataires qui ont pour ambition de :

- Atteindre et dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de CO₂ (- 40% à l'horizon 2030), grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Développer des énergies renouvelables sur leur territoire ;
- Réaliser une évaluation de la vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation à ces changements.

Mon travail s'inscrivant dans ce projet, je vais tenter de faire faire des économies de consommation aux bâtiments communaux, mais aussi à vous. Je suis donc à votre disposition pour vous conseiller en matière de consommation d'énergie, d'isolation, d'équipement (chaudière, poêle, etc.) et d'obtention de primes ou autre aide financière des pouvoirs publics.

L'autre volet de ma fonction est une **aide au logement**. Les objectifs principaux sont la bonne mise en œuvre des politiques du logement, le respect du droit à un logement décent et de qualité ainsi que la sensibilisation du citoyen à la rénovation durable. Sachez également qu'une prime communale vous sera accordée si vous insérez votre bien dans le circuit locatif social via une Agence Immobilière Sociale.

Au plaisir de vous rencontrer...

Renseignements :

Caroline DEHALU

ecopasseur@assesse.be



L'école communale d'Assesse

Implantée au cœur du village, dans un cadre rural agréable, à quelques minutes de la gare, l'école communale d'Assesse bénéficie de vastes locaux lumineux agréablement aménagés. Les élèves de la classe de maternelle et des deux classes primaires ont la chance de cohabiter harmonieusement dans un grand espace coloré et sécurisé.

Notre population scolaire émanant d'horizons sociaux multiples est riche en diversités. Notre objectif majeur est de veiller à l'intégration de chacun dans un esprit de respect mutuel et de tolérance.

L'école comporte actuellement une classe de maternelle et deux classes et demie au niveau primaire. L'encadrement est assuré par des institutrices, professeurs de cours philosophiques, de néerlandais (Tradanim de la M3 à la P4) et d'éducation physique (psychomotricité pour les maternelles).

L'école communale d'Assesse a pour objectif premier de faire évoluer tout enfant en fonction de ses compétences et difficultés. Si besoin, des projets d'intégration sont donc mis en place lorsque des enfants nécessitent des aides particulières. Des projets de classe (projet Harry Potter, projet cirque, projet Le Loup autour du monde...), des activités spécifiques (Animations Croix-Rouge, Ateliers philosophiques avec la bibliothèque d'Assesse, théâtre...) et des classes vertes (pour les élèves du primaire) sont également proposés aux enfants, toujours dans une visée pédagogique.

Un accueil extra-scolaire est organisé par le pouvoir organisateur de la commune d'Assesse au sein de l'établissement pour tous les enfants. Une école des devoirs assume les lundis et jeudis le suivi des enseignements sous la surveillance des professeurs du primaire.

Pour de plus amples informations sur notre jolie petite école de village, rendez-vous sur le site Internet : <https://www.ecolecommunaleassesse.org>

Bien recevoir votre courrier ?

Tout commence par une boîte aux lettres adaptée

Vous avez envie de recevoir votre courrier à temps et en parfait état ? En disposant d'une boîte aux lettres aux bonnes dimensions bien identifiée et placée à un endroit accessible, vous contribuez pleinement à cet objectif.

Vous facilitez le travail de votre facteur, et surtout vous avez la certitude que vos lettres, colis et périodiques seront distribués correctement et à temps.

Les 6 règles obligatoires pour une bonne réception de votre courrier et de vos colis.

1. Emplacement

o La première de ces règles a trait à l'emplacement de la boîte aux lettres.

Celle-ci doit se trouver en front de rue, à la limite de la voirie, directement accessible pour le facteur. En front de rue signifie à l'entrée de la propriété ou, éventuellement, intégrée dans le muret de votre clôture.

o Si votre numéro de police (numéro de maison) compte au moins 4 boîtes aux lettres (dont les numéros ont officiellement été attribués par l'autorité communale), ces boîtes peuvent être placées soit sur la porte d'entrée, soit au rez-de-chaussée à un endroit facilement accessible et bien éclairé.

2. Accès

o L'accès aux boîtes aux lettres ainsi que leur ouverture doivent être libres, aisés et exempts de danger pour le distributeur.

3. Dimensions

o Votre boîte doit présenter une ouverture d'au moins 23 cm de large et 3 cm de hauteur.

o Votre boîte doit être suffisamment grande pour pouvoir recevoir une grande enveloppe (format C4) : c'est un envoi de 229 mm X 324 mm.

4. Hauteur

o L'ouverture de votre boîte doit se situer à une hauteur de 70 à 170 cm.

5. Le numéro de maison

o Votre numéro d'habitation doit être visible depuis l'endroit où se trouve la boîte aux lettres. S'il n'est pas visible de cet endroit, votre boîte doit aussi afficher votre numéro d'habitation. Si ce n'est pas le cas, apposez aussi votre numéro sur votre boîte.

6. Le numéro de boîte

o Si un numéro de police (numéro d'habitation) comprend plus d'une boîte aux lettres, chaque boîte doit être identifiée par son numéro de boîte. Le numéro de boîte est le numéro attribué par votre Commune. Le numéro de boîte doit être mentionné de manière lisible et visible sur ou à proximité de la boîte aux lettres correspondante. La numérotation dans la batterie de boîtes doit suivre un ordre logique.

o Le numéro de boîte fait partie de l'adresse légale, tout comme un nom de rue ou un numéro de maison. Seules les Communes ont la compétence d'attribuer une adresse. Vous ignorez quel est le numéro de boîte qui vous a été attribué ? L'administration communale ne vous a pas encore attribué de numéro de boîte ? Contactez le service population de l'administration communale.

o Précaution non obligatoire, **mais vivement conseillée** : indiquez le nom de tous les habitants sur la boîte aux lettres.



Bibliothèque communale

Positivons

Pour la Bibliothèque, comme pour la plupart d'entre nous, 2020 fut une année compliquée. Nous comptons bien que 2021 sera meilleure. En tout cas, nous ferons tout pour qu'elle le soit.

En avril dernier, après un mois de fermeture, la Bibliothèque a recommencé à prêter livres et jeux, gratuitement, via un service de take away. Fin mai, elle a rouvert ses portes dans le respect des mesures sanitaires. Depuis, nous fonctionnons sur rendez-vous et nous limitons le nombre de visiteurs à une dizaine de personnes par ½ heure. Téléphoner avant de venir est contraignant, nous le savons. Mais c'est le prix à payer pour que chacun puisse choisir ses livres en toute sérénité tout en garantissant sa bonne santé et celle des autres.

Depuis mars, la mort dans l'âme, nous avons annulé toutes les rencontres, les visites et les animations. Les séances Ludothèque qui faisaient le plein d'enfants, de parents, de grands-parents et de bénévoles le mercredi après-midi ont été suspendues. Mais les obstacles poussent souvent à explorer de nouvelles pratiques. Pour relancer le service Ludothèque pratiquement à l'arrêt depuis mars, nous avons décidé de laisser les armoires de jeux ouvertes en permanence. Avec une consigne pour les enfants et les parents : on n'ouvre pas les boîtes. Le succès ne s'est pas fait attendre : en

novembre et décembre, nous avons prêté plus de 500 jeux. Nous envisageons donc de poursuivre l'expérience lorsqu'enfin nous reviendrons à un fonctionnement presque normal.

2021 a commencé avec une bonne surprise : la reconnaissance de la Bibliothèque dans le cadre du décret de 2009 relatif à la lecture publique. Cette nouvelle étape est l'occasion de repenser le rôle que la Bibliothèque peut jouer dans notre commune et de revoir les services à proposer au public. Nous invitons les personnes qui souhaitent accompagner l'équipe dans cette démarche à prendre contact avec nous (Dominique Boucher 083 65 63 49). Le fruit de cette réflexion fera

de développement de la Bibliothèque qui sera soumis au conseil communal en 2022.



Le roman du confinement

De « Ceux du Ruisseau » à Saint-Denis-sur-Sau...

Vous souvenez-vous de « Ceux du Ruisseau », d'Henry Matteredne, publié en 1983 ? Ce livre racontait les fredaines de gamins d'avant-guerre dans le village de Sart-Bernard. Un de leur terrain de jeux de prédilection était situé derrière l'école communale. Il y a décidément là un terreau très fertile ! En effet, c'est à cet endroit même que Bruno Dinant, jeune retraité, habite depuis plus de vingt ans. Il y a quelques semaines, son premier roman policier a été édité : «



L'homme dans la Berlingo avec le cadavre et le couteau ». Sa mise sur rails ne fut pas banale : fin mars, au début du confinement, cet ex-professeur de français eut l'idée de publier son roman sur son blog, sous forme de feuilleton : chaque jour, pendant 16 jours consécutifs, il nous a offert un nouveau chapitre. En ces moments difficiles, il a voulu offrir un peu de détente et de distraction autour de lui. Le résultat de ce partage en ligne a dépassé ses espérances : énormément de lecteurs ont posté des commentaires et partagé quelques suggestions pour affiner les derniers chapitres. Des réflexions très constructives, dont l'auteur a tenu compte pour améliorer son récit et donner plus de consistance à certains de ses personnages. On peut donc affirmer que la fin fut coécrite avec les lecteurs et devint ainsi... bien plus originale que l'originale !

Il s'agit là d'un roman captivant, palpitant, dans lequel le lecteur est constamment balancé de rebondissements en révélations, car l'auteur possède tout autant la plume alerte que l'art du suspense. Et, cerise sur le gâteau, l'histoire se passe près de chez nous : l'intrigue se déroule à Saint-Denis-sur-Sau qui n'est pas sans rappeler notre beau village de Sart-Bernard.

Cette belle aventure est promise à une suite : le roman se termine en point d'interrogation, si bien que les premiers lecteurs ont clairement exprimé leur envie de connaître la suite des aventures de Rafa. Les tomes 2 et 3 de cette saga policière sont fin prêts pour une future édition.

Sauf contrordre:

- ✓ **Vacances de carnaval 2021:** ouvert tous les jours du 13 au 21 février inclus, de 10h à 16h en semaine et de 12h à 16h le week-end.
- ✓ **Vacances de Pâques 2021:** ouvert tous les jours du 3 au 18 avril inclus, de 10h à 16h en semaine (même jour férié) et de 13h à 17h le week-end.
- ✓ **Mai 2021:** ouvert tous les week-ends (fermé les dimanches 9 et 30) de 13h à 17h ainsi que les 13, 14 et 24, de 10h à 16h (Ascension et Pentecôte).
- ✓ **Ouvert également sur rendez-vous.**



Une cure de jouvence pour le bois didactique de Courrière !

Depuis fin 2020, l'Office communal du Tourisme d'Assesse vous propose de découvrir de façon multiple et variée ce bois d'environ 48 Ha entièrement remis en tourisme.

Les amateurs de balades, de photos, de barbecues ou fins connaisseurs naturalistes pourront y trouver un aménagement à leur goût. Sans parler des enfants qui pourront y courir en toute sécurité mais sur les sentiers, de sorte à ne pas déranger la faune ou abîmer la flore.

Ouvert toute l'année (sauf fermeture exceptionnelle pour chasse de régulation) et d'accès libre et gratuit, les visiteurs y découvriront plusieurs aménagements:

- **quarante panneaux didactiques** bilingues français-néerlandais sont disséminés le long des parcours balisés du bois:
 - ✓ 20 panneaux de type arboretum pour en apprendre plus sur les essences d'arbres rencontrées
 - ✓ 20 panneaux axés sur la biodiversité pour mieux appréhender notre environnement proche et en comprendre certains aspects
 - > Notre mascotte, un sanglier agent des Eaux et Forêts, ajoute ses remarques et indices!
- **deux modules didactiques tactiles:**
l'un dédié au sanglier et l'autre au chevreuil donnent une multitude d'informations concernant la vie de ces animaux. Pour les découvrir, il faudra suivre les empreintes de pas plantées dans la hêtraie et qui amènent les curieux à leur emplacement dans le bois.
- **trois balades balisées**, sur chemins et sentiers en partie empierrés et principalement de terre:
 - ✓ Promenade verte – 1,6 Km – accessible avec poussette
 - ✓ Promenade bleue – 2,3 Km – moyennement accessible avec poussette
 - ✓ Promenade rouge – 2,8 Km – accessible uniquement avec poussette sportive étroite (déclivité)
- **une aire de barbecue** partagée et en libre utilisation:
 - ✓ 4 foyers de cuisson couverts (avec grille)
 - ✓ 5 aires de pique-nique couvertes (48 places assises)
 - ✓ 1 table de pique-nique couverte adaptée (en hauteur) aux chaises roulantes (6 places) pouvant également être utilisée comme table de service/préparation
 - > Attention: apporter son propre combustible (bois, charbon, ...) et veiller à la propreté des installations sont indispensables!
- **un parcours VITA** pour garder la forme en pratiquant quelques exercices physiques.

Venir au Bois didactique de Courrière, c'est la garantie de passer un bon moment en extérieur!

Adresse: rue des Grands Joncs à 5336 COURRIÈRE (Assesse).

Infos: Office communal du Tourisme d'Assesse
7, rue Haute à 5332 CRUPET – +32(0)83 668 578
tourisme@assesse.be – www.assessetourisme.be



DU NOUVEAU EN CONDROZ-FAMENNE: les objets LUDIQUES D'OLIBRIUS!

EN VENTE A L'OFFICE DU TOURISME D'ASSESE

Les familles en séjour chez nous seront «chouchoutées» grâce à ces nouveaux objets ludiques et didactiques, créés par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.

En complément des 13 balades- jeux (6 aventures à vivre avec un sac de jeu ou une tablette et 7 carnets d'énigmes), Olibrius continue de faire voyager les enfants vers de nouvelles découvertes, cette fois sous forme de moments ludiques à vivre en famille, à la Maison ou en séjour en Condroz-Famenne.



ABRACADA'CARTES, LE JEU DE CARTES D'OLIBRIUS

Une version amusante du traditionnel jeu de cartes et l'occasion de découvrir l'ensemble des amis d'Olibrius que les familles rencontrent lors des balades «Mes Aventures»

Trois variantes des jeux connus tels que L'Enchanteur (le puant), La Sorcière (le menteur) et Le Magicien (jeu de mémoire).
Prix: 3€.



LE JEU DE MIKADO D'OLIBRIUS

Mikado est un jeu qui nécessite du calme, de la dextérité et de la concentration. Un bel exercice avant de se lancer à l'aventure pour devenir un vrai petit apprenti-sorcier d'Olibrius. Ce jeu d'adresse promet d'agréables moments en famille pour petits et grands.
Prix: 3€.



LE CARNET DE VACANCES D'OLIBRIUS

Ce carnet destiné aux enfants (4-12 ans) et à leur famille permet, d'une manière originale, d'en apprendre plus sur la région, de donner envie de découvrir les activités existantes et surtout de partager des expériences vécues en Condroz-Famenne lors d'un séjour.

Ce carnet est composé d'informations sur les activités à faire en famille (Domaine de Chevetogne, Golf fermier, Grottes de Goyet, le Ravel, Mes Aventures d'Enchanteur, ...), de tests, de jeux, de coloriages, de recettes du terroir, d'histoires locales, d'idées de bricolage, ... ainsi que d'un journal de vacances à personnaliser.

Tout au long de son séjour, l'enfant pourra compléter son carnet de vacances à sa guise ! Réaliser les bricolages, les jeux et collecter ses meilleurs souvenirs ! Ainsi, dans quelques années, il pourra se rappeler des bons moments passés dans la région et, qui sait, cela lui donnera l'envie de revenir explorer le Condroz-Famenne et y vivre de nouvelles expériences? Prix: 3€.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme d'Assesse, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner



Service Tourisme-Culture de la Commune d'Assesse & Office du Tourisme d'Assesse
rue Haute 7
à 5332 CRUPET
Tél : +32 (0)83 668 578



tourisme@assesse.be
tourisme.assesse@gmail.com
www.assessestourisme.be
www.facebook.com/assessestourisme



LE SAC RÉUTILISABLE DES FAMILLES

Ce sac est pratique, attrayant et facile à emporter. Il est offert lors de tout achat dans un bureau d'information touristique de la région et réutilisable au quotidien.



Le CPAS roule avec vous

NOUVEAU

Au 01/01/2021, le service transport de CAIAC est repris et organisé par le service social du CPAS

Pour qui ?

Tout habitant de l'entité d'Assesse qui rencontre des difficultés temporaires pour se déplacer.



Pour quoi faire ?

- Effectuer des démarches administratives, des courses ménagères
- Se rendre à des examens médicaux et à des activités récréatives

Appelez le service voiturage : 0471/ 080.102

Un bénévole viendra vous chercher à domicile. Le montant à payer est de 0.3542€ du kilomètre parcouru (du lieu de départ du chauffeur à son point de retour).

Les demandes doivent être introduites au minimum 48 heures à l'avance en téléphonant au service 0471/08.01.02 (du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h00).

Veillez à vous munir de votre carte de stationnement si vous en disposez, cela facilite grandement les possibilités de parking !

Ce service est uniquement disponible sur rendez-vous !

L'ALZHEIMER café

L'Alzheimer café a été créé dans le but d'informer les patients et les familles sur les aspects médicaux et psychosociaux de la démence.



Il a pour objectif de créer un dialogue ouvert sur la maladie, de rompre l'isolement social des malades et de leurs proches. L'atmosphère conviviale qui y règne permet de briser les tabous et de donner aux personnes malades un sentiment d'appartenance, de reconnaissance et d'acceptation. La participation est gratuite.

Le 3ème jeudi du mois de 13h30 à 16h

A la Maison d'Accueil Communautaire, Ruelle du Pouillu 7, 5330 Assesse

Pour qui ? Toute personne concernée (même des communes avoisinantes)

Pour plus d'informations :

Laurence Schaers - 0489/23 46 13

pcs@assesse.be

Nadia Marcolini - 083/63 68 47

nadia.marcolini@assesse.be

Le CPAS accompagne les aînés

NOUVEAU

MAC (Maison d'Accueil Communautaire) reprise par le service social du CPAS au 01 janvier 2021

Vous avez 65 ans et plus ?

Vous souhaitez rompre votre solitude ?

Préparer et prendre un repas avec d'autres ?

Participer à des activités stimulantes, ENSEMBLE ?

Alors ne cherchez plus, la Maison d'Accueil Communautaire (MAC) est là pour vous.



Un vendredi par quinzaine, dans un local adapté à Maillen, la MAC réunit une dizaine de personnes dans un esprit familial, où la « papote » et le rire sont au rendez-vous.

Participation aux frais de 11,00€ (repas et animation compris)

LA MAC, 7, ruelle du Pouillu à 5330 Maillen

Contactez-nous : **0471/080 102**

anne.vanhaesebrouck@assesse.be

LE RELAIS AINES

Vous êtes un aîné ou un proche et vous avez besoin d'une aide ou d'information ?

Le CPAS d'Assesse met à votre disposition un service spécifique à destination des aînés de la commune.



Ce service se donne pour missions :

1. De répondre aux demandes individuelles, d'en assurer le suivi et d'accompagner le mieux possible les personnes et leurs familles dans les choix à opérer et assurer :
 - L'aide administrative.
 - L'information sur vos droits.
 - L'information sur les services d'aides à domicile.
 - L'information sur les convalescences, maisons de repos ou autres structures d'accueil.
 - L'aide sociale, psychologique et financière.
 - L'accompagnement psychosocial.
 - L'information sur la santé, la sécurité et la mobilité.
 - L'information sur les loisirs et la culture.
 - L'accompagnement individuel des souhaits de fin de vie.
 - Une écoute...
2. Le Service a une mission plus collective qui recouvre davantage la notion de projets à réfléchir, à développer avec et pour les aînés et ce, en lien avec les partenaires du réseau institutionnel, tout en développant des synergies avec les Services existants dans le but de répondre du mieux possible aux attentes et besoins.

Pour toute information :

Laurence SCHAERS Service social CPAS

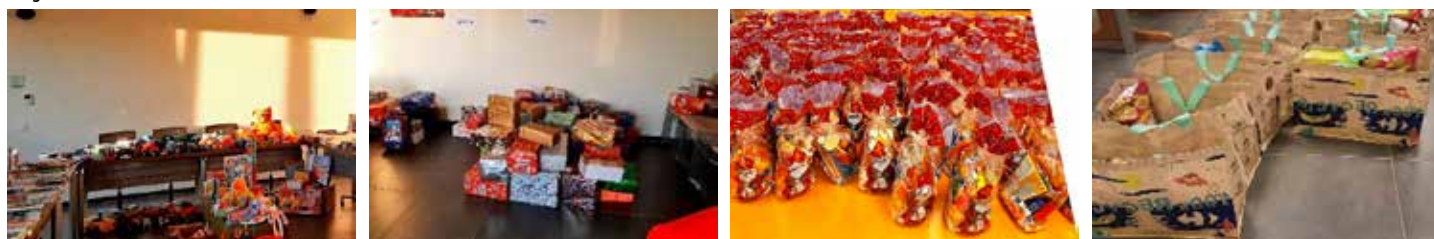
TEL : 083/63 98 94 GSM : 0489/ 23 46 13

laurence.schaers@assesse.be

... Père NOËL au CPAS ...

Le service social général du CPAS d'Assesse s'est transformé le temps d'une journée en Père Noël.

En raison de la crise sanitaire, la distribution de cadeaux s'est déroulée uniquement sur rendez-vous durant la journée du samedi 19 décembre dans la salle du Conseil Communal.



Sachets de bonbons, jeux et livres pour enfants. Colis de Noël pour les familles aidées par le CPAS.

LE CPAS REMERCIE VIVEMENT LES GENEREUX DONATEURS QUI NOUS ONT PERMIS DE REALISER CES COLIS ALIMENTAIRES DE NOËL : LES 40 MOLONS, L'ARBRE AUX SOLEILS, LE MAGASIN COLRUYT CINEY, SWEET CUBERDONS, L'ASBL VIVRES, LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE D'ASSESE AINSI QUE LES BENEVOLES.

**Ne perds jamais espoir. Lorsque le soleil se couche, les étoiles apparaissent.
Belle et douce année à tous.**

Le Plan de Cohésion sociale



Noël 2020...Un Noël pas comme les autres

C'est un Noël un peu particulier que nous avons connu cette année.

A l'isolement, que certaines personnes rencontrent au quotidien, s'est ajouté l'éloignement général durant cette période de fêtes lié à la situation sanitaire actuelle.

Eloignement de la famille, des soignants, des aidants, des services, ... et ce particulièrement pour les aînés de nos communes.

Le PCS ASSESSE-OHEY a voulu apporter une petite étoile dans les foyers des aînés isolés mais aussi aux personnes hébergées en maison de repos, aux personnes fragilisées socialement, aux bénévoles qui apportent leur contribution à la réalisation de diverses actions sur la commune.

Grâce aux enfants des écoles, toutes ces personnes ont reçu par la poste une très belle carte de vœux que chaque enfant a pu personnaliser en termes de décoration et de petit message qu'il a voulu partager avec son aîné.

Plus de 850 cartes de vœux ont été réalisées par nos « **LUTINS ENCHANTEURS** » et distribuées par divers canaux aux bénéficiaires.

Les aînés ont accueilli chaleureusement cette action et nous avons reçu beaucoup de retours très touchants que nous partagerons avec les écoles.

Tout grand merci aux écoles, directions, instituteurs, institutrices et aux admirables LUTINS ENCHANTEURS pour avoir répondu sans hésitation à la sollicitation du PCS et l'avoir fait avec tant de cœur.

Merci aux écoles des différents réseaux qui ont démontré qu'ensemble on va plus loin !

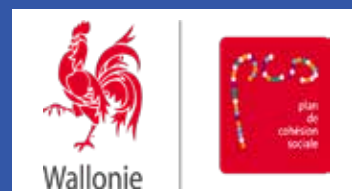
Merci aux écoles communales d'Haillot, Evelette, Ohey et Perwez, Assesse, Florée, Courrière, Maillen et Sart-Bernard.

Merci à l'école « L'arbre en ciel » de Jassogne.

Merci à l'école libre Saint-Martin d'Assesse.

Merci aux relais aînés des deux communes et au Gal pour l'aide logistique.

Merci pour ce beau projet de cohésion sociale !



Les envois des enfants

Les retours des aînés



Club photo – Exposition virtuelle

Depuis quelques années, en novembre, le club photo d'Assesse organise son exposition annuelle pour faire découvrir à un large public le fruit d'une année de travail de terrain à la recherche de beaux points de vue, d'une photo insolite tantôt animale, architecturale ou mécanique. C'est un rendez-vous qui fait plaisir.

En 2020 il a fallu se réinventer. Les rassemblements ne pouvant se faire, le club photo a réalisé une expo virtuelle, toujours accessible via la plateforme YouTube => <https://youtube/yqXXirqr3Xo> (le lien est accessible sur le site internet de la commune, c'est plus facile)

N'hésitez pas à y laisser un commentaire pour encourager et féliciter nos photographes, à défaut de pouvoir le faire de vive voix.

Le comité de rédaction du bulletin communal remercie une nouvelle fois les membres du club pour le partage de leurs clichés. En effet, ils illustrent régulièrement la 1ère page de votre bulletin ainsi que notre site internet.



Comment rendre le télétravail plus efficace ?

Organisez votre journée de télétravail

- Suivez un rythme de travail comme au bureau, planifiez votre journée de travail. Le matin, préparez-vous comme si vous partiez au travail. Le soir, faites comme si vous quittiez le bureau, éteignez votre ordinateur, passez à autre chose.
- Travaillez dans un espace ordonné qui n'est pas, si possible, votre espace de vie habituel afin de séparer vie professionnelle et vie privée.
- Gardez un contact avec vos collègues. Un bonjour le matin via la messagerie instantanée, un groupe de discussion d'équipe pour partager sur vos sujets d'actualité...

Installez-vous dans de bonnes conditions, confortablement et en sécurité

- Créez un espace de travail confortable, bien éclairé par la lumière du jour.
- Positionnez votre écran perpendiculairement aux fenêtres afin de ne pas avoir des reflets dans votre écran et à bonne hauteur pour éviter des tensions dans la nuque.
- Choisissez le siège le plus adapté. Posez au besoin un coussin sur l'assise et/ou dans le dos pour être droit et être à bonne hauteur par rapport à la table.
- Évitez de travailler dans votre fauteuil.
- Évitez de laisser traîner des câbles électriques au sol et veillez à utiliser du matériel électrique en bon état (fils, câbles, rallonges, etc.). Utilisez des blocs multiprises, de préférence équipés d'un système de coupe-circuit, et évitez de les surcharger.
- Aérez au minimum 3x/jour en général en réalisant une circulation d'air suffisante comme ouvrir grand les fenêtres ainsi que les portes afin de créer un courant d'air pendant 5 à 10 minutes. Aérez également si vous remarquez que vos fenêtres sont embuées, signe d'un excès d'humidité.
- Évitez de fumer et d'utiliser des parfums d'intérieur ou autre produit odorant dans votre espace de travail.



Faites des pauses, bougez et mangez équilibré

- Accordez-vous une pause toutes les heures : levez-vous, allez boire un verre d'eau, déplacez-vous, changez de pièce, faites une sortie au jardin, ...
- Levez-vous et marchez pendant les appels téléphoniques ou pour lire un document par exemple. Faites quelques exercices de stretching, de nombreux sites internet proposent de petits programmes d'exercices.
- N'oubliez pas de vous hydrater (1,5 L/jour) et ne buvez pas à votre bureau, cela vous forcera à vous lever pour boire (bouger, bouger).
- Évitez de grignoter tout au long de la journée. Privilégiez une alimentation saine composée de repas équilibrés, de fruits et de légumes de saison.
- Rendez visite à nos commerces locaux, le temps d'une pause, ça fait du bien au moral, aux contacts sociaux, à notre économie locale.



DEMAZY Max

PORTES DE GARAGES
HORMANN - NOVOFERM - SESAME

PRIVÉS ET INDUSTRIEL

**MINI-VOLETS • BOX DE GARAGE • PORTAILS •
TENTES SOLAIRES**

Avec ou sans motorisation

VENTE - RÉPARATION ENTRETIEN (TOUTES MARQUES)

Du lundi au samedi de 9h à 18h
Fermé dimanche & jours fériés

INFO

www.demazym.be

CHAUSSÉE DE MARCHÉ 26 - 5330 ASSESSE - info@demazym.be - 0497/23 38 75



TOITURES

- CHARPENTES - ZINGUERIES
- AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS - TERRASSES
- BARDAGES - ISOLATION

labargregory@gmail.com
Tél. 0478/46.73.49
TVA BE 0883.329.213

Primes isolation toit - murs - sol
Prime isolation écologique
Prime pompe à chaleur air-eau
Prime confort électrique
Prime chaudière pellet
Prime châssis
Prime solaire thermique
Prime VMC
Prime réalisation de l'Audit
Et bien plus encore...

PEBIZZY CONSULTING
Bureau d'études en énergie

WWW.AUDIT-ENERGETIQUE-LOGEMENT.COM

Jacques LEONET-PAIRON
PEINTRE - TAPISSIER
DÉCORATION INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE

La Fagne 34 - 5330 ASSESSE
0497/57 39 38
Tél./Fax 083/65 52 15
www.melvildecoration.be

PRIMES DE LA RÉGION WALLONNE

QUI SOMMES NOUS ?
PEBIZZY CONSULTING est un bureau d'étude en ingénierie, spécialisé dans la Performance Énergétique des Bâtiments, situé à Profondeville (et Namur).

VOUS RÉNOVEZ ?
Faites appel à PEBIZZY CONSULTING pour l'Audit Logement préalable aux travaux, permettant l'accès aux Primes Habitations (et aux Primes 6%) de la Région Wallonne, pendant 7 ans.

Et bénéficiez de nos meilleurs conseils en terme de rénovation énergétique et durable.

Auditeur agréé par la Région Wallonne. Service efficace, rapide, et en toute sérénité !

Audit Logement
Différez ensemble le plan de rénovation de votre habitation !

Obtenez vos primes, avec votre expert en énergie en Région Namuroise !

NOUS AUTRES SERVICES :
Certificat PEB (vente et location)
Déclaration PEB (Responsable PEB)

Sébastien BAILLEUX • 0487 96 41 00 • www.pebizzy.be • hello@pebizzy.be

INFIRMIÈRES À DOMICILE
Toutes mutuelles agréées

7/7

**Assesse - Florée - Gesves - Faulx-les-Tombes
Sorée et environs**

DAGNELIE Cécile	0477/58.80.96
WELVAERT Marie-Noëlle	0472/11.42.40
VERJANS Veronique	0472/10.68.99
ROQUET Katy	0497/45.52.53

Bastin Assurances sprl

✓ **assurances**
✓ **placements**

Valmy BASTIN

Chaussée de Marche 52
5330 Assesse
Tél. 083/65.61.58 - Fax 083/65.65.74
GSM 0490/11.55.52

bastin.assurances@portima.be
www.bastin-assurances.be
FSMA: 47306A

Présentation des services communaux

Dans cette rubrique nous vous proposons une présentation des différents services communaux car il nous semble important d'expliquer qui sont et que font les femmes et les hommes qui travaillent au sein de notre administration communale pour rendre de nombreux services aux citoyen.ne.s et améliorer le cadre de vie.

Le service technique

Présentation du service technique, au cœur de l'entretien et des projets techniques sur notre territoire.

Ce service comprend donc non seulement les tâches liées à l'entretien et la gestion des 270 km de voiries (routes, accotements, égouttage, parkings, signalisation) de nos 7 villages mais aussi tout ce qui concerne l'entretien des bâtiments et lieux publics, propriétés de la Commune (administration communale, bibliothèque, locaux des services techniques, office du tourisme, écoles, espaces publics, ...)

Il intervient également dans la gestion des 500 ha de zones boisées, des cimetières, des espaces verts, des sentiers et chemins publics qui composent le patrimoine communal.

Le service technique est dirigé par un chef de service (Denis DOSSOGNE), en collaboration avec son adjoint, agent technique (Laurent ENCKELS). Ce duo devrait se voir prochainement renforcé par un agent technique supplémentaire.

Ils collaborent et sont supportés administrativement par Myriam LACROIX qui assure le rôle d'agent administratif (suivi des projets, marchés publics, assurances, ...) et Xavier DAWANT qui réalise les arrêtés de police, la gestion des cimetières et d'autres tâches organisationnelles.

A leurs côtés, une équipe de 23 ouvriers assurent quotidiennement des actes techniques variés. Ils sont répartis dans différentes cellules du service :

- La voirie (fauchage, déneigement, salage, curage des fossés, égouttage, petites réparations du revêtement,...), les chemins et sentiers communaux (en collaboration avec le groupe des bénévoles des sentiers et chemins assessois)
- La signalisation
- Les espaces verts (tontes, entretien, ...), plaines de jeux, places publiques
- La propreté publique (poubelles, dépôts sauvages, ...)
- Les cimetières
- Les bâtiments (réparations techniques plus ou moins urgentes, intervention en menuiserie, électricité, sanitaires, ...)
- Le service forestier (bois communaux)
- Le transport scolaire

Cette équipe est composée de Michaël BOOREMANS, Daniel BODART, Olivier CAPELLE, Jean-Philippe CASSART, Arnaud DEBEHOGNE, Mathieu DEFLOO, Christophe DELCOURT, Michaël DESCY, Philippe DOCHAIN, Christian DOOREMONT, Jean-Luc DUPANLOUP, Jacques FADEUR, Skender GASHY, Raymond HOUSIAUX, Geoffrey LOUIS, Alain LIBOIS, Pierre MEYANT, Michaël OTTELET, Didier PESESSE, Dominique PESESSE, Benjamin PITON, Dominique THEATE, David VAN ROY

Pour ce qui concerne l'entretien quotidien des locaux, une équipe de techniciennes de surface assurent cette mission. Elle est composée de Claire ANDRE, Isabelle BEAURANG, Jeanine DEKIMPE, Laetitia DESCY, Phuong NGUYEN, Cindy REMACLE (qui remplace J. DEKIMPE depuis février), Isabelle SCIUS



1. Les travaux de voirie

Dans cette matière, la Commune est sans cesse en réflexion pour assurer et garantir la gestion et l'entretien des voiries à court ou moyen terme. Les moyens ne sont bien sûr pas illimités !

Dans ce cadre, on peut distinguer plusieurs types de réalisations :

a. Les travaux subsidiés repris dans le PIC (Plan d'Investissement Communal), anciennement plan triennal de travaux (travaux conséquents réalisés par entreprises: égouttage, asphaltage, aménagements de sécurité, trottoirs...)

Ces projets sont en grande partie subsidiés par la Région Wallonne.

Exemples de réalisations des dernières années : la chaussée de Marche à Assesse, la rue du Bouly et la rue du Centre à Sorinne-la-Longue

A venir : la rue Pirauchamps à Crupet (voirie), la rue du Fays à Courrière (poursuite du trottoir entre la Salle Cécilia et la gare), la rue du Pourrain à Assesse (voirie, trottoir, aménagement du carrefour avec la rue du Milieu du Monde, passage piétonnier sous la N4, ...)

b. Les entretiens de voirie (assurer le maintien de l'état des voiries (enduisage, asphaltage) ou structures (murs, berges de cours d'eau) au cours du temps réalisés par entreprises

A venir dans les prochains mois : la rue de Skeuvre à Maibelle - Florée, la rue Piot à Sart-Bernard, la rue Jau-main à Assesse (partie vers Florée), la rue du Puits St-Martin à Assesse(-section), la rue des Fermes et la rue Houémont (route Assesse-Crupet), la suite de la rue du Longivaux à Maillen

D'autres réalisations seront prévues pour les années 2022 et suivantes dans les différentes sections de la Commune.

c. Les travaux et réalisations ponctuelles diverses réalisés par nos équipes sur la voirie: mise en place d'égouttage, de filets d'eau, asphaltage de petites surfaces, abattages dangereux, aménagements de sécurité, ...

Crupet : projet en cours de préparation

Dans les toutes prochaines années, d'importants travaux subsidiés de réhabilitation du « Cœur de village » de Crupet seront mis en route (stationnement et nouveau parking, le dossier de préparation avance bien avec l'Office du Tourisme, le Collège, les services, le bureau d'études,...)

Les riverains ont été et seront encore informés en temps utile.

Autres travaux dans la Commune

Il est vrai que d'autres grands chantiers prennent place en différents lieux, parfois durant plusieurs mois voire répartis sur plusieurs années.

Ces travaux ne sont pas toujours décidés par la Commune mais sont à l'initiative d'instances supérieures ou privées.

Exemples : les collecteurs d'eaux usées et stations d'épuration de Maillen et d'Assesse ; les interventions spécifiques qui concernent les impétrants (SWDE, Proximus, Voo, Ores, ...) ; les travaux qui concernent les voiries régionales, ...



Sports et animations

La Régie des Sports organise en 2021

Ces activités seront organisées en fonction des règles sanitaires en vigueur ...

A Pâques

Du lundi 12 au vendredi 16 avril 2021

Un stage multisports-activités manuelles pour les enfants de 3 à 12 ans.

En collaboration avec le service communal de l'accueil extrascolaire.

Horaires de 9h à 16h (possibilité d'accueil de 7h30 à 18h)

Participation : 75 € (assurance et collations comprises)

Stages d'Eté

Du lundi 16 au vendredi 20 août 2021

Stage Baby-Sports pour enfants de 3 à 6 ans

Horaires : de 9h à 15h30

Participation : 75 € (assurance et collations comprises)

Du lundi 23 au vendredi 27 août 2021

Stage Multisports pour enfants de 6 à 12 ans

Horaires : de 9h à 16h

Participation : 75 € (assurance et collations comprises)

Nous recherchons des animateurs et animatrices sportifs et/ou de psychomotricité pour ces activités.

Les candidatures seront adressées à l'attention de M. Pierre Dubois, Coordinateur de la Régie des Sports, accompagnées d'une lettre de motivation.

Plaine de vacances 2021

Du lundi 26 juillet au vendredi 13 août 2021

Horaires : de 9 à 16h (garderie possible de 7h30 à 18h)

Participants : pour les enfants de 4 à 13 ans

Participation : 40 € (35 € à partir du 2ème enfant), assurance et collations comprises.

Nous recherchons des animateurs et animatrices, brevetés de préférence, âgés au minimum de 16 ans au 1/7/21.

Les candidatures seront adressées à l'attention de M. Pierre Dubois, Coordinateur de la Régie des Sports, accompagnées d'une lettre de motivation.

A la Toussaint

Du mercredi 3 au vendredi 5 novembre 2021

Un stage multisports-activités manuelles pour les enfants de 3 à 12 ans.

En collaboration avec le service communal de l'accueil extrascolaire.

Horaires de 9h à 16h (possibilité d'accueil de 7h30 à 18h)

Participation : 55 € (assurance et collations comprises)

Renseignements et inscriptions auprès de la RCAS, Esplanade des Citoyens, 4 à Assesse : Pierre Dubois : 083/636845 – rcas@assesse.be

Je Cours pour ma forme

Reprise des sessions le lundi 22 et le mercredi 24 mars 2021

Je cours pour ma forme (JCPMF) programme bien connu de remise en forme par la course à pied :

- Homme, femme, jeune, adulte ou senior : tout le monde est le bienvenu.
- Simplicité du programme encadré par un animateur compétent, motivé et motivant.
- Convivialité, ambiance décontractée, soutien mutuel pour surmonter les difficultés.
- Efficacité prouvée depuis 2008 si la régularité est présente.

Horaires des groupes par niveau :

- **0-5 km** : le lundi 22/3 à 18h30, il n'y a pas de prérequis, l'entraînement débute en douceur.
- **5-10 km** : le mercredi 24/3 à 18h, le prérequis est de pouvoir courir 5 km ou d'avoir terminé une session de niveau 1 (5km).
- **10 +** : le lundi 22/3 à 19h30, le prérequis est de pouvoir courir 10 km.

Pré-inscription obligatoire à :

rcas@assesse.be et 083 636 845 ou olivier.wilmart.jcpmf@gmail.com

Une participation de 40€ est demandée pour couvrir : les frais administratifs, l'assurance, le matériel et le coach.

Les lundis à 19h30, de septembre à juin un groupe JCPMF 10 +2 continue de progresser avec un coach passionné. N'hésitez pas à les rejoindre !!! Le niveau requis pour intégrer ce groupe est d'avoir terminé le niveau 10 + et d'avoir envie d'aller plus loin, plus vite, plus ... et de se fixer des des objectifs.

Quincaillerie
MAILLEN
1A, rue de Lustin - Maillen
083/65.56.20



Toutes nos années d'expérience sont à votre service

Regifo
Edition

Votre pub ici?
CONTACTEZ-NOUS AU 071/740137

Info@regifo.be - www.regifo.be

Aménagement extérieur
Gros oeuvre
Assainissement
Couverture
Isolation - Cloison
Outillage
Quincaillerie



TOUT FAIRE
TOUT

LIZIN
s.a.

matériaux de construction

E-mail : lizin@toutfaire.com
Rue de la Fagne 32 • 5330 ASSESSE
Tél 083 65 50 94 • Fax 083 65 64 04



nélis & fils
BOULANGERIE • PÂTISSERIE

TOUS PRODUITS DE 1^{er} CHOIX

Place Communale 13 • 5330 ASSESSE
Tél. : 083 65 53 37



COFINAM
FIDUCIAIRE AGRÉÉE PAR L'INSTITUT DES EXPERTS COMPTABLES

Expert Comptable – Conseil Fiscal

rue du Bois Gilot 4 - 5336 Courrière
Tél : 083/66.06.90 - Fax : 083/66.06.99
Mail : info@cofinam.be - Web : www.cofinam.be



Frank GILLE
Toiture
Charpente

Spécialisé en ardoises naturelles

rue de Lustin 54 • 5330 Maillen
0473 666 032



Electricité Bâtiments & Industries
Panneaux Photovoltaïques
Alarme vol & incendie
Vente électro - Domotique
...

Devis gratuit !

Michel Debel
Rue du Trieu d'Avillon
5336 Courrière
Gsm : 0476/24 54 66
debel1970@gmail.com

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce périodique. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseillère en communication, **Marielle MOSSIAT** se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec elle au 0498/883 895

Circuler en forêt en Wallonie

En bref

Vous souhaitez vous promener ou pratiquer certaines activités sportives en forêt wallonne ? Du randonneur au VTTiste en passant par la famille adepte de cueillette de champignons le dimanche ... La forêt est aujourd'hui devenue un lieu de loisirs ou de ressourcement par excellence.

En principe, c'est le propriétaire qui détermine les possibilités d'accès hors voirie publique.

Respecter le code forestier

En Wallonie, le code forestier règlemente en effet la circulation en forêt. Il a 2 objectifs : protéger la forêt comme un milieu naturel et permettre la cohabitation la plus harmonieuse possible entre les différents usagers de la forêt.

Assurant un rôle de police, en ce compris la prévention, sur près de 540 000 hectares de forêt wallonne, le Département de la Nature et des Forêts du SPW veille chaque jour au respect de ce code forestier.



© Bois de Là-Haut-Courrière_DanielSteenhaut

Quelques règles d'or afin de bien préparer votre balade en forêt



© Bois du Chauffage-Sorinne_c_DanielSteenhaut

SE RENSEIGNER – Forêt publique ou privée ?

S'informer reste le meilleur réflexe à avoir avant de s'engager dans un milieu inconnu ou pour pratiquer une activité en forêt.

Les offices de tourisme/syndicats d'initiative de nombreuses communes sont une bonne source d'information sur les activités possibles en forêt. Vous pouvez également contacter le cantonnement du Département de la Nature et des Forêts (SPW-DNF) de votre lieu de balade (voir rubriques « contacts »)

Première question à se poser... La forêt où vous circulez est-elle privée ou publique ?

C'est en effet le propriétaire qui détermine, hors voiries ouvertes, les possibilités d'accès en forêt.

- ± 50% = forêts appartenant à des propriétaires privés
- ± 50% = forêts appartenant à des propriétaires publics (la Région wallonne qui possède les «forêts domaniales» ou encore les communes, les CPAS, les fabriques d'Eglise...)

Vous pouvez circuler sur les routes, chemins et sentiers ouverts à la circulation du public, c'est-à-dire qui n'ont aucun signe visible indiquant que la voie est fermée (panneau, barrière, perche). En plus des voiries fermées par des barrières ou des panneaux, un coupe-feu, un chemin de débardage, un layon de chasse ou un gagnage ne sont pas des voiries accessibles au public (même s'il n'y a aucun panneau d'interdiction). On y distingue uniquement des traces de fréquentation par la faune ou les professionnels de la forêt.

- On ne quitte pas la voirie
- On tient les animaux de compagnie en laisse
- On ne peut ni bivouaquer, ni faire de feu en forêt
- On ne peut rien récolter en forêt (bois mort, litière, champignons, fleurs,...) sans accord du propriétaire
- On évite de perturber la quiétude

Pour ce qui concerne la circulation, le principe est «chacun à sa place».

Pour tous, on le rappelle : la circulation n'est permise que sur une voie ouverte à la circulation et donc pas «à travers tout» (exception : la cueillette : voir à côté : "points d'attention").

• Les piétons : sur les routes, chemins ou sentiers forestiers

Un balisage spécifique peut toutefois déroger aux règles de base et autoriser, par exemple, les VTT sur certains tronçons de sentiers. Sachez qu'un enfant de moins de 9 ans peut accompagner ses parents à vélo sur les sentiers.

Attention : les chiens et autres animaux de compagnie doivent être tenus en laisse. Les chiens en forêt font fuir le gibier, ils dérangent les mises bas ainsi que les couvaisons. Ils peuvent aussi incommoder les autres promeneurs et spécialement les jeunes enfants.

• Les cyclistes, cavaliers, attelages et skieurs : uniquement sur les routes et les chemins

De nombreux itinéraires permanents ont été autorisés et balisés pour les piétons, cyclistes, cavaliers et skieurs.

Pour les VTTistes, il est interdit d'emprunter des sentiers (càd largeur de voie de circulation de moins d'un mètre), sauf si le sentier est balisé pour les VTT, via des panneaux autorisés par le Commissariat Général au Tourisme (CGT) dans le cadre d'un balisage éventuellement dérogoire.

• Les véhicules à moteur : uniquement sur les routes

Adepte de moto, 4x4 ou quad ? Le bruit des véhicules à moteur perturbe le milieu forestier et les engins peuvent dégrader le sol. **Un itinéraire temporairement balisé** (au moyen d'une balise officielle mentionnant la date et le n° d'autorisation) peut permettre aux véhicules à moteur **d'emprunter, provisoirement, chemins et sentiers.**

Points d'attention

Différencier sentier, chemin et route

- **Sentier (<1m)** : voie de circulation qui fait **moins d'un mètre de large**, càd la largeur nécessaire à la circulation d'un piéton. Les **piétons** ont accès à toute la voirie ouverte y compris les sentiers.
- **Chemin (>1m)**: la voie de circulation fait **plus d'un mètre de large**. Les chemins sont généralement en terre ou empierrement. Les **cyclistes, cavaliers, attelages et skieurs** ont accès aux chemins et routes mais pas aux sentiers.
- **Route** : les routes se caractérisent par leur largeur (au minimum celle d'un véhicule) mais également par leur revêtement. Elles sont pavées, goudronnées, bétonnées ou asphaltées. **Les véhicules à moteur n'ont accès qu'aux routes.**

Circuler lors de la chasse

Pour toute action de chasse en battue, les chasseurs peuvent demander l'interdiction de la circulation dans les bois et forêts aux jours et aux endroits où cette activité présente un danger pour la sécurité des personnes. Les panneaux d'interdiction (affiches officielles avec fond rouge) doivent être placés par les chasseurs aux issues des chemins et sentiers publics traversant les zones concernées par l'activité de chasse.

A la cueillette des champignons

Un promeneur peut se retrouver **en dehors des chemins et sentiers** pour certaines activités comme la récolte de champignons, des fleurs et des fruits. Mais il est nécessaire d'avoir l'accord préalable du propriétaire de la forêt.

- **Pour les forêts domaniales (propriétés de la Région wallonne), la récolte de champignons est autorisée de manière générale uniquement à ces conditions:**
 - o entre le lever et le coucher du soleil
 - o la quantité maximum autorisée est de 10 litres par personne
 - o l'autorisation est suspendue en période de chasse
- **Pour les forêts appartenant à d'autres propriétaires**, aussi bien publics (par exemple : les Communes) que privés, **l'autorisation du propriétaire est requise.**

Non-respect du code : sanctions

En cas d'infraction, le SPW verbalise et peut proposer une transaction allant de 50 à 150 euros.



Première édition 2021, que nous réserve cette année ?
Le meilleur, c'est ce que nous vous souhaitons. La lumière semble au bout du tunnel, les associations envisagent des reprises et l'optimisme forme un tout avec la patience. Moins de contenu associatif à vous proposer, c'est aussi l'opportunité de réaliser la suite de notre rétrospective des kermesses.

Retrouvez sur notre site, une **page spéciale** de notre blog consacrée à quelques illustrations pour prolonger cet Assessible, du Club Photo aux fêtes de village : www.assesseacsta.be/blog. Bonne lecture !

L'Assesseur 2.0.2.1

Sommaire

- P. 22** Connaissez-vous... Le Club Photo d'Assesse ?
- P. 23** Quelques nouvelles de nos associations
- P. 24** Noël au village à Sart-Bernard
Info's ACSTA
- P. 25** Rétrospective kermesses, partie 2

Vous voulez connaître le calendrier des activités de l'entité d'Assesse?

Rien de plus simple...



Demandez « L'info-Courriel »

Envoyez votre adresse mail à
info@assesseacsta.be

ou rendez-vous sur www.assesseacsta.be

Connaissez-vous... le Club Photo d'Assesse ?

Qui sommes-nous ? De quoi parlons-nous entre nous lors de nos réunions, comment s'organise l'année, quels sont nos projets futurs ?

Le secret enfin révélé !

Nous sommes un groupe de passionnés de photographie qui se réunit deux fois par mois.

D'un point de vue artistique, nous nous distinguons les uns des autres par notre style. Notre flux de production est numérique. Mais des prises de vue argentiques ne sont pas incompatibles avec notre club à partir du moment où elles sont numérisées. Nous nous revendiquons libres, nous ne sommes affiliés à aucune association, nous n'acceptons aucune contrainte artistique ! Nous nous plions aux seules contraintes techniques imposées par le média de diffusion choisi.

Il n'y a pas de hiérarchie interne au club. Sur un plan personnel, nous nous connaissons très peu. Notre groupe est mixte. Emile, notre benjamin n'a pas 16 ans, il fréquente le club lorsque ses activités scolaires le lui permettent. L'âge de nos aînés est suffisamment respectable pour ne pas être dévoilé. Ne vous méprenez pas, ils ont toujours l'œil alerte !

Nous discutons de la manière de traiter un sujet. De la manière d'accéder au lieu de prise de vue, de l'heure à laquelle il faut s'y rendre, des autorisations nécessaires,... Après, libre choix au photographe de "créer" son image, de remplir le cadre avec ses tripes. C'est à lui d'organiser sa composition pour produire son image. C'est cela la liberté du photographe dont je vous ai parlé dans l'article précédent. Bien évidemment, autour de la table, les artistes qui ont déjà pratiqué ce genre d'image font bénéficier les novices de leurs expériences.

Chacun notre tour, nous présentons notre travail à nos collègues. La photo est projetée sur un grand écran. L'artiste présente sa photo en expliquant les détails qu'il désire

faire connaître aux autres ou simplement laisse filer l'imaginaire de chacun. Ensuite, dans le plus grand respect, nous critiquons la photographie, en analysant ce qui fonctionne bien, ce qui fonctionne parfois moins bien.

Une réunion sur deux, le thème est imposé, la séance suivante, il est libre. Tout le monde ne présente pas forcément de photo à chaque séance. Il n'y a pas non plus de quota. Nous présentons seulement un maximum de huit photos par artiste par séance. Nous tentons de nous concentrer sur ce qui fait l'image, une bonne image, ce qui la compose. Les considérations matérielles et techniques sont au sein de notre club reléguées au second plan, voire même plus loin pour certains.

Comme dans la majorité des associations, il y a une mi-temps, une pause où, autour d'une collation, nous discutons le coup, nous jouons les matchs, c'est le temps de la rencontre, de l'amitié, c'est un moment de partage fort agréable.

Nous organisons une exposition annuelle. Celle-ci nous prend plusieurs mois de préparation. Chaque membre prend part à sa bonne réalisation.

Nous nous groupons pour visiter différentes expositions. Ces visites nous permettent de nous positionner et nouer des relations avec d'autres photographes et associations. Nous suivons de près l'actualité photographique régionale.

Annuellement, nous tentons d'inviter un orateur afin qu'il nous parle de sa passion. Sans la crise sanitaire, cette année, notre Club aurait accueilli Martin Steenhaut, photographe animalier bien connu.

Cette année fut une année particulière, les conditions sanitaires ont fortement

influencé les photos présentées, l'organisation des réunions, la diffusion des images à notre public. Après une longue réflexion, la mort dans l'âme, la raison l'a emporté sur la volonté de réaliser notre traditionnelle exposition. Heureusement, d'autres méthodes de diffusion de notre art ont été trouvées. Un diaporama hébergé sur YouTube a été réalisé et un parcours photo à Crupet au printemps 2021 est en cours de finalisation.



Les artistes du Club Photo d'Assesse ne cherchent pas la renommée internationale ni de parutions dans des magazines prestigieux. Par contre, ils aiment partager leurs travaux de l'année avec leur public, "les gens de nos gens", leurs concitoyens, leurs amis.

Pour le Club Photo d'Assesse,
Marc Marchal

Quelques nouvelles de nos associations :

Crise oblige, on prévoit avec des pincettes mais l'optimisme reste de rigueur

Les Piverts de Courrière

C'est le 25 juillet prochain que les Piverts de Courrière espèrent vous proposer la 33ème marche des Épis au départ de la Salle Cécilia à Courrière. Dotée de trajets de 4, 6, 12, 20 et 25 kilomètres (6h30 - 15h), elle ravira petits et grands.

Consultez l'agenda de l'ACSTA pour connaître les prochaines dates.

Contact : Michel Gillekens : 085 21 18 48 ou Marcel Dauwen : 083 65 65 65

Le Cercle Horticole d'Assesse

Suite à la pandémie, les prochaines conférences sont supprimées. **Mais la distribution des semences aura bien lieu à la Salle Saint-Louis, rue de la Gendarmerie à Assesse, le 22 mars 2021 de 18h à 19h30 en respectant les mesures sanitaires en vigueur (port du masque et distanciation).** Veuillez si possible vous présenter aux heures suivantes : les membres dont le nom commence par **A** jusque **G** : de 18h à 18h45; les membres dont le nom commence par **H** jusque **Y** : de 18h45 à 19h30.

Merci de nous avertir à l'avance si vous ne pouvez venir à l'heure prévue et veuillez préciser si vous souhaitez un retrait chez Jules Layon (083 65 56 82) ou Marcel Dauwen (083 65 65 65), nous fixerons dès lors un rendez-vous. Merci de votre compréhension et ainsi le temps d'attente sera écourté.

Au R.B.C. Maillen, au temps de la Covid-19

Circonstances sanitaires obligent, comme tous les clubs sportifs, les activités (saison 2020-2021) au ballon orange, après avoir repris dès septembre 2020, ont été arrêtées depuis octobre de la même année. Suivant les protocoles établis en FWB et sans buvette, bien sûr, seuls les entraînements et les animations sont restés sur les terrains, pour les catégories U12, U10, U8 et U7 (plusieurs équipes par catégorie).

Pour ces catégories, le club a participé (pour la 10ème année consécutive et du 21 au 24 décembre 2020 inclus), à l'organisation du "Christmasbasket", un stage initié depuis plus de 20 ans par Gérard Legrand et qui a rassemblé, cette année, plus de 400 enfants de moins de 12 ans, répartis dans 17 centres en FWB (depuis Stambruges jusqu'à Auderghem ou Libramont).



Une trentaine d'enfants du club, réunis (photo ci-jointe) sous l'œil averti de H. Forthomme, ont pu, sous le suivi de "head coaches" extérieurs au club, savourer le plaisir

du vivre-ensemble avec un ballon.

APPEL (Assesse – Patrimoine – Promenades – Embellissement – Loisirs)

Entre deux vagues, l'exposition " Mes parents ne me disaient pas tout " est passée par le chas de l'aiguille, c'était juste la période de déconfinement avec un succès escompté (lire l'article de l'Assesse précédent ou sur le blog de l'ACSTA) malgré la situation sanitaire (port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique...).

Ce travail de "Mémoires" a permis de fouiner vers un site de France "Ville de Montbazin" où des liens d'amitié se sont tissés et continuent; vous pouvez découvrir le texte sur le site les Belges Reconnaisants du cercle "C.R.P.M.": www.memoiredemontbazin.fr/deshommes/les-belges-reconnaisants/

Le Président d'APPEL, Marcel Dauwen, retiendra également un acte de bénévolat important : la mise en valeur de l'intérieur et également de l'extérieur de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, appelée " tchapel Chèchè ", par un proche riverain et ses ami(e) (s) bénévoles. Grand merci pour ce beau geste.



" Tchapel Chèchè "
Rue de la Rochette à Maillen en 2020.

Pour l'année à suivre et le futur, les projets d'APPEL sont :

- Réalisation d'un listing des victimes assessoises (entre le 10 mai 1940 et le 16 septembre 1945) de la seconde Guerre Mondiale et mise en place d'une signalétique (entrée des cimetières et sur les tombes).
- Restauration du mur en pierres sèches autour de la chapelle St-Roch de Crupet.
- Restauration de la chapelle St-Gilles de Mianoye.
- Continuité du parrainage des différents circuits pédestres, équestres ou V.T.T.

Contact : Marcel Dauwen : 083 65 65 65

Noël au village : Sart-Bernard s'est paré de lumières !

Afin d'amener de l'animation dans les rues du village par des lumières, étoiles et paillettes en ce sombre mois de décembre, le comité de Village Ouvert et Fleuri (avec le soutien du Collectif d'Animations Sartoises) a proposé aux habitants l'achat et la décoration d'un sapin d'extérieur.

Belle réponse des Sartoises pour cette première expérience : près de 50 sapins ont été distribués.

Sur base d'une photo envoyée sur le site de VOF, un concours a permis de récompenser les propriétaires des 3 plus beaux sapins, les prix mettant à l'honneur trois artisans locaux.

Pour le Prix du public, c'est le sapin de Philippe Dejardin qui a récolté le plus de voix, mais comme Philippe fait partie du comité, il s'est retiré pour laisser le prix au suivant. C'est donc le sapin de Céline Van Ruysevelt qui se voit récompensé par le Prix du public. Elle recevra une superbe photographie de Christophe Maertens, photographe nature.

Le prix "Coup de Coeur" du comité Village Ouvert & Fleuri : Le Comité n'a pas réussi à départager deux belles



N'hésitez pas à aller vous promener sur le site <http://vof-sartbernard.be> : vous verrez les sapins primés.

réalisations qui avaient chacune leur charme particulier. Il a donc décidé d'accorder deux prix. L'un ira au sapin de Joseph LEFEBVRE, qui recevra un plat en bois réalisé par Georges Pierret, tourneur sur bois ; l'autre ira à la famille CROIJ-ZUBIAK qui recevra une céramique de Luc Williams, artisan céramiste.



Info's ACSTA

1. Le défraiement des bénévoles

Le volontariat est, en principe, un acte gratuit qui ne peut pas être rémunéré mais indemnisé sur base :

- D'un remboursement de frais réels contre remise de pièces justificatives (factures, tickets de caisse ou autres) et sans limite de montants.

- D'un **défraiement forfaitaire** et dans ce cas, il ne faut pas prouver la réalité des dépenses avec des pièces justificatives. Pour l'année civile **2021**, le maximum de défraiement à ne pas dépasser est de **35,41€/jour ET 1416,16€/an** (2 conditions cumulées).

- Une exception peut s'appliquer, pour un bénévolat dans le secteur sportif (entraîneurs, coaches, arbitres...), pour les gardes de jour/nuit chez des particuliers, pour le transport médical non urgent et pour le bénévolat dans l'accompagnement bénévole du secteur « covid-19 ». Dans ces cas, le montant maximum reste le même pour l'indemnité journalière et devient **2600,90€** pour le maximum annuel.

- Il est possible d'ajouter 2000 kms de frais de déplacements, remboursés aux montants **maximum** (valables jusqu'au 30/06/2021) de **0,3542€/km** (en voiture) – **0,24€/km** (en vélo) et sur base de tickets ou billets (pour les transports en commun).

2. Modifications (temporaires ?) au Code des sociétés et associations

Vu les conditions actuelles de confinement, certaines spécifications au C.S.A. ont fait l'objet de modifications, concernant la tenue des **assemblées générales des asbl**, publiées dans une nouvelle Loi parue au Moniteur belge en date du 24 décembre 2020.

L'organe d'administration peut prévoir la possibilité, pour les membres, de participer à l'AG grâce à un

moyen de communication électronique mis à disposition par l'asbl. Pour ce qui concerne les conditions de quorum et de majorité, les membres qui participent, de cette manière, à l'AG sont réputés présents à l'endroit où se tient l'AG. L'asbl doit être en mesure de contrôler l'identité et la qualité du ou des membres qui souhaitent assister à l'AG en visioconférence.



L'AG doit donc toujours se tenir à un endroit, indiqué dans la convocation. Ainsi, un membre qui souhaite être présent physiquement à l'AG doit toujours avoir la possibilité de l'être. C'est le Comité de concertation qui définit, du moins à minima, le nombre de personnes rassemblées et les membres du bureau de l'AG ne peuvent pas participer à l'AG par voie électronique.

Le moyen de communication doit permettre aux membres intéressés de prendre connaissance de manière directe, simultanée et continue, des discussions au sein de l'AG, de poser des questions et de voter sur tous les points de l'ordre du jour.

La convocation doit contenir une description précise des procédures à suivre pour la participation à distance.

Et, comme déjà prévu pour les organes d'administration, il n'est pas interdit pour une assemblée générale de prendre des décisions (qui relèvent de ses pouvoirs), **par écrit**. Dans ce cas, ces décisions doivent être prises à **l'unanimité** des membres, ne peuvent pas concerner les modifications aux statuts et les modalités de convocation habituelles ne sont pas d'application.

Retour vers les Kermesses, partie II

Elles n'ont pas eu lieu et pourtant, on a pensé à elles. A l'ACSTA, on s'est dit : "Pourquoi pas tenter de retrouver quelques affiches et anecdotes ?". Mission lancée !

Nous joignons les contacts de l'ACSTA, nous lançons même un appel sur les réseaux sociaux, voici les retours.

Anecdote d'une kermesse de Sart-Bernard :

La kermesse sartoise a cela de particulier, par rapport aux autres kermesses de l'entité, qu'elle a toujours lieu le deuxième week-end d'octobre, jour de la Saint-Denys (patron de Sart-Bernard).

Les Sartois ont donc, tous les 6 ans, le devoir de se présenter aux urnes afin d'élire les mandataires communaux. Cette démarche citoyenne se déroule donc souvent dans la joie et la bonne humeur légendaire car le dimanche des élections est toujours festif... du moins avant le dépouillement !

Les Maîtres Jeunes Hommes (MJH) accueillent les Sartois dans la cour de l'école communale où sont installés les isoires pour les "devoirs électoraux". A cette occasion, ils offrent un petit pèkèt et une cocarde à chacun.

Cette année-là... les MJH avaient reçu des lots à offrir pour les diverses animations qui étaient organisées tout le week-end. Une charmante Sartoise leur avait remis



la veille un cubi de 10 litres de vin pour participer en tant que sponsor. Un des MJH, qui

se présentait sur une des listes électorales, se trouvait justement dans la cour lorsque la donatrice est sortie de l'école après avoir accompli son devoir électoral. Spontanément le MJH candidat est allé vers la donatrice lui dire merci (sans préciser que c'était pour le cubi des 10 litres de vin)... et la donatrice étonnée lui a répondu :

" Ah bin mince alors...comment sais-tu déjà que j'ai voté pour toi ! "

Nous n'avons pas retrouvé le cubi légendaire mais une photo d'une banderole de 1987. Merci à Pascale Brichard pour cette petite histoire.

Fin de la rétrospective des kermesses ?

Retrouvez sur notre **blog**, entre autres, un programme de la Fête du Bois de 2011 et quelques images présentes sur un folder de 2002 :

www.assesseacsta.be/blog

La Fête du Bois à Assesse, une autre page d'histoire :

La première édition de cette fête a eu lieu en 1995. Avant cela, nos sources nous indiquent qu'Assesse accueillait seulement des forains avec quelques attractions.

Arrive alors le Comité Organisateur de la Kermesse d'Assesse, le C.O.K.A. Un petit groupe d'amis décide de faire renaître l'ambiance des fêtes villageoises d'antan, dans le but de rassembler un maximum d'Assessois aux quartiers parfois fort dispersés. Et cela à travers de nombreuses associations culturelles et sportives qui se sont impliquées dans l'animation de ce qui devient la Fête du Bois. Le Syndicat d'initiative a dépoussiéré son jeu de quilles, les patronnés ont invité les plus agiles au mât de cocagne, les jeunes ont défié d'enfoncer un clou en trois coups de marteau, la bibliothèque a étalé ses livres traitant du bois et bien d'autres comités ont répondu à l'appel pour faire goûter à leurs spécialités.

Ils n'en attendaient pas tant mais 3000 personnes ont visité cette édition de 1995, un succès retentissant.

Mais au fait, pourquoi le bois ?

Le village d'Assesse est entouré de forêts. Historiquement donc, tous les métiers du bois y étaient représentés. Certains subsistent d'ailleurs comme les scieries et menuiseries. Le sujet est vaste et 50 artisans participent à l'animation sous les yeux du public : tourneurs, vanniers, restaurateurs de meubles anciens, ébénistes, sculpteurs, pyrograveurs, sabotiers, fabricants de râteaux en bois, peintres et décorateurs du bois. Le public eut même l'occasion, au fil des années, d'admirer l'élagueur, pendu à sa corde et sautant d'une branche à l'autre, sans oublier le débardeur et les sculpteurs à la tronçonneuse.

Puis, de 1996 à 2001, 6 à 8000 visiteurs ont rendu visite à la Fête du Bois. Si les chiffres se sont un peu perdus pour les autres années, cette manifestation annuelle avait acquis une notoriété impressionnante, dépassant même nos frontières !

A propos de frontières, en 2001 et 2002, un invité d'honneur : la région des Vosges. Trente Vosgiens de Gerbépal et Rochesson font découvrir au public émerveillé le travail du bois dans leur région : démonstration de schlit-tage, groupe folklorique et artisans vosgiens divers.

De très beaux souvenirs.

Et comme nous aimons les petites **histoires**, nous remercions Christiane Marchal pour celle qui suit :

En 1995, l'objectif des organisateurs de la première Fête du Bois était de rassembler un maximum d'Assessois autour d'une même fête. Imaginez notre surprise avec 3000 visites !

Pour l'anecdote, le comité fier et un peu fou à la fois du succès de cette première édition, avec 12 comités présents à l'organisation et épaulés d'une centaine de bénévoles, a rangé dans l'euphorie le site de la Fête du Bois jusqu'à 2h00 du matin, sans répit.

En se réveillant quelques heures plus tard, les riverains ont pu constater un endroit rangé et propre comme si rien ne s'était déroulé, ce fut l'étonnement !

Et pourtant les échos de cette festivité ont encouragé le comité à réorganiser les fêtes suivantes, le succès toujours grandissant a perduré pendant 20 années consécutives.

Merci également à Marcel Dauwen et Hugues Lecomte pour leurs indices ayant permis de trouver de l'information sur le sujet.



Attention : En raison du contexte sanitaire actuel, les activités listées dans nos sections Agenda sont susceptibles d'être modifiées ou annulées. Avant de vous déplacer ou de vous inscrire, merci de vous renseigner auprès de leurs organisateurs.

MARS 2021

■ Samedi 06 et dimanche 07/03/2021 + samedi 13 et dimanche 14/03/2021, de 14h30 à 17h30:

Bourse art shop à la galerie ArtPero.
Grande première! L'occasion d'acquérir des œuvres de référence à des prix attractifs.
Les visiteurs font offre de prix.

Adresse et organisation :

Galerie ArtPero, rue Haute, 12 - 5332 Crupet.

Infos : +32(0)477 402 554 - +32(0)83 657 730

galerieartpero@gmail.com - www.artpero.be

■ Lundi 22/03/2021, 19h

Conférence horticole: la culture en serre toute l'année.

19h: distribution des commandes.

19h30: conférence, gratuite et publique. Tombola.

Conférencier: A. Sandrap.

Adresse: salle Saint-Louis, rue de la Gendarmerie - 5330 Assesse.

Organisation: Régionale d'Horticulture de Namur. Fondation Colin-1908.

Infos : J. Layon, +32(0)83 65 56 82.

■ Du vendredi 26/03 au dimanche 18/04/2021:

Exposition Marc-André Metais (peinture) et les Artistes burkinabés (sculpture).

Les vendredis, samedis et dimanches de 15h à 19h (et sur rendez-vous).

Vernissage le dimanche 28/03 de 11h à 19h.

Adresse et organisation :

Galerie ArtPero, rue Haute, 12 - 5332 Crupet.

Infos: +32(0)477 402 554 - +32(0)83 657 730 - [ga-](mailto:galerieartpero@gmail.com)

lerieartpero@gmail.com - www.artpero.be

AVRIL 2021

■ Jeudi 15/04/2021, 19h:

Jeudi pétillant à la galerie ArtPero - Soirée contes africains.

Par Ria. Bulles offertes. A l'occasion des 20 ans de la galerie.

Adresse et organisation:

Galerie ArtPero, rue Haute, 12 - 5332 Crupet.

Infos : +32(0)477 402 554 - +32(0)83 657 730

galerieartpero@gmail.com - www.artpero.be

■ Du vendredi 23/04 au dimanche 16/05/2021:

Exposition Paul Bruyneel (sculpture) et Eliane Ypesiel (peinture).

Les vendredis, samedis et dimanche de 15h à 19h (et sur rendez-vous).

Vernissage le dimanche 25/04 de 11h à 19h.

Adresse et organisation:

Galerie ArtPero, rue Haute, 12 - 5332 Crupet.

Infos : +32(0)477 402 554 - +32(0)83 657 730

galerieartpero@gmail.com - www.artpero.be

■ Lundi 26/04/2021, 19h30

Conférence horticole: «Secret de l'ortie, tanaïse, prêle».

Conférence gratuite et publique. Tombola.

Conférencier: R. Daloze.

Adresse: salle Saint-Louis, rue de la Gendarmerie - 5330 Assesse.

Organisation: Régionale d'Horticulture de Namur. Fondation Colin-1908.

Infos: J. Layon, +32(0)65 56 82.

Prochaine parution du Bulletin

Le prochain Bulletin paraîtra : **la semaine du 26 au 29 avril 2021.**

Vous souhaitez proposer un sujet ou rédiger un article ?

Vos propositions et suggestions sont à soumettre pour le lundi 15 mars au plus tard à l'adresse suivante : communication@assesse.be

Consignes à respecter :

- texte d'1page A4 maximum (arial 11, interligne simple)
- accompagner tout texte d'au moins une photo de bonne qualité (min.1Mo)
- proposer un texte en lien avec Assesse
- être informatif et non politique ou satirique

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR
CUISSON AU FEU DE BOIS

GEMBLoux
142, Chaussée de Namur
Tel. : 081 611 600

WIERDE
97, Rue de Jausse
Tel. : 081 588 883

LE PAIN 

D'ANTAN
lepaindantan.be

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  



Funérailles BODSON
Au service de votre famille

Nouveau **WIERDE**
Chaussée de Marche 1017

BOUGE - Rue de Sardanson 64

081 201990 • www.funerailles-bodson.be

 **Eco-acteur**
développement durable
avec nos clients

24h/24

Vaste parking

Salle de réception/cérémonie






Isolement, solitude, deuil, angoisses

BESOIN D'EN PARLER ?
UN BÉNÉVOLE LAÏQUE EST À VOTRE ÉCOUTE



0800 82 089
Garanties d'anonymat et de confidentialité
Numéro gratuit

   **CAL** Namur

Éditeur responsable : Bernard Digne, Centre d'Action Laïque de la province de Namur, 48 rue de Gembloux à 5007 Namur.

LE SHIME DE L'IMMOBILIER
Une transaction en gardant le sourire

 *Envie de sortir des sentiers battus de l'immobilier ?
Nous vous proposons un accompagnement complet et différent à la vente ou à l'achat.*

Conseils, astuces, solutions et plus pour une transaction en gardant le sourire.

Suzanne Leshime
Consultante immobilière - IPI
506717

www.leshimedelimmobilier.com

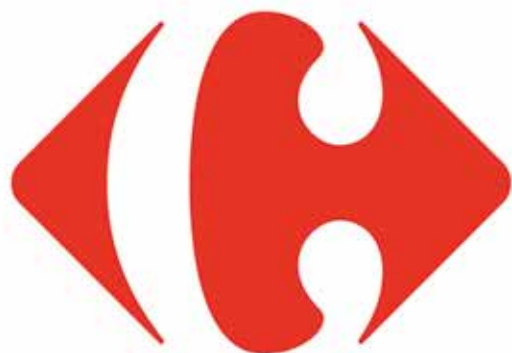
rue des Tilleuls, 2B
5330 Assesse
0472/39.49.50
info@leshimeimmo.be



De bon poil
Salon de toilettage



0475 / 24 21 00
Rue du Centre 37 - 5333 Sorinne-la-Longue (Face à l'église)



Carrefour market

081/63.36.96

 @MestdaghNaninne

Mestdagh
Naninne

860, chaussée de marche 5100 - Naninne

OUVERT du **lundi** au **samedi**
de **8h30** à **19h30**,

Ouvert
7J/7

dimanche de **8h30** à **12h30**

Devenons réchauffeurs de *coeurs*



Le Centre d'Action Laïque de la province de Namur recherche des (m/f)

Conseillers laïques bénévoles

pour prendre notamment en charge l'assistance morale des personnes résidant en maison de repos et de soins. En tant que conseiller laïque, vous veillez scrupuleusement au bien-être et à l'autonomie des personnes, quelles que soient leurs convictions philosophiques et politiques.

Une mission que vous exercez dans un esprit de liberté de pensée et dans le respect de l'identité de la personne. En plus d'une assistance morale individuelle en maison de repos, vous proposez un accompagnement et une écoute téléphonique aux personnes demandeuses. Vous partagez les idéaux laïques et, outre le sens de l'autonomie et l'esprit d'initiative, vous témoignez d'empathie et de belles qualités d'écoute. Disponible une demi-journée

par semaine, vous disposez d'un moyen de locomotion vous permettant de vous déplacer sans difficulté dans un rayon de 15 Km.

Outre votre formation de base, le Centre d'Action Laïque assure la formation continuée sous forme de rencontres thématiques, d'intervisions et de conférences.

Enthousiaste ? Adressez sans tarder votre lettre de motivation et votre curriculum vitae au Centre d'Action Laïque de la province de Namur, à l'attention de Patrick Vanderveiken, rue de Gembloux, 48 à 5002 Namur ou via patrick.vanderveiken@laicite.com

Les personnes retenues seront invitées à un entretien.

CAL Namur

Plus d'information au 081 73 01 31 ou sur www.laicite.com

